




ANNÉE 2022

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL  
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE SAÔNE ET LOIRE

**SSTBTP 71**

810, chemin des luminaires  
71850 CHARNAY LES MÂCON

 03 85 34 29 58  
 [ssbtbp71@ssbtbp71.org](mailto:ssbtbp71@ssbtbp71.org)  
 [www.ssbtbp71.org](http://www.ssbtbp71.org)

## SOMMAIRE

	Page
<b>Typologie du SSTBTP 71</b>	<b>1</b>
Les compétences professionnelles	1
Le Secteur et les centres médicaux	2
<b>L'organisation du SSTBTP 71</b>	<b>3</b>
L'organigramme	3
La Gouvernance	4
Le Conseil d'Administration	4
Le Bureau	5
La Commission de Contrôle	5
L'Assemblée Générale	5
<b>Le fonctionnement du SSTBTP 71</b>	<b>6</b>
Le Bureau	6
La Fusion des Services	6
La Commission Médico-Technique	6
Les réunions et entretiens extérieurs	6
<b>Le Personnel présent au 31/12/2022</b>	<b>7</b>
<b>Les Entreprises adhérentes</b>	<b>8</b>
Les adhérents cotisants	8
Taille et effectifs des entreprises cotisantes	9
Les adhérents non cotisants	9
Répartition des adhérents et des effectifs	11
<b>Les adhésions et les radiations en 2022</b>	<b>11</b>
<b>Les formations SST</b>	<b>12</b>

## TYPOLOGIE DU SSTBTP 71

### ▲ LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les Agréments du SSTBTP 71 concernent :

- L'ensemble du département de SAÔNE ET LOIRE ;
- Les entreprises et établissements relevant de CAISSES DES CONGÉS INTEMPÉRIES BTP.

**L'agrément du Service a été renouvelé le 13 novembre 2016 pour 5 années.**

- Les Entreprises de Travail Temporaire spécialisées dans le BTP [Article L.4625-1, Chapitre V du Code du Travail « Surveillance Médicale de catégories particulières de Travailleurs »].

## LE SECTEUR ET LES CENTRES MÉDICAUX

Un seul secteur géographique qui correspond au département de la Saône et Loire.  
Le Secteur géographique concentre 6 secteurs médicaux.

Le SSTBTP 71 compte 16 centres médicaux répartis sur le Département de la Saône et Loire, soit 18 cabinets médicaux, les centres de Charnay les Mâcon et de Crissey en comptant 2 chacun.

SECTEURS	PROPRIÉTAIRE		
	SSTBTP 71	SCI MEGA BTP	LOCATAIRE
<b>CHARNAY LES MACON</b>  Docteur Josette REY		<b>CHARNAY LES M. – 71850</b> <i>2 cabinets médicaux</i> 810, chemin des luminaires ☎ 03 85 34 29 58	
			<b>CORMATIN – 71250</b> Le bourg
		<b>CUISERY – 71290</b> Route de Simandre	
<b>PARAY LE MONIAL</b>  Docteur Simona DODENCIU	<b>PARAY LE MONIAL – 71600</b> ZA du champ bossu ☎ 03 85 81 15 16		
			<b>LA CLAYETTE – 71800</b> Place de la mairie
		<b>VEROSVRES – 71220</b> Le Bourg	
	Location d'un local à MT 71 sur <b>MARCIGNY</b> Utilisation d'un local aménagé mis à disposition par l'entreprise MSA à <b>GILLY / LOIRE</b> Utilisation d'un local aménagé mis à disposition par la Municipalité de <b>GUEUGNON</b>		
<b>MONTCEAU LES MINES</b>  Docteur Bogdan BADEA	<b>MONTCEAU LES M. – 71300</b> 6 rue Antoine Emorine ☎ 03 85 57 95 15		
		<b>LE CREUSOT – 71200</b> Rue de l'Étang / Allée John Joseph Thomson ☎ 03 85 55 28 19	
<b>CRISSEY</b>  Docteur Alain CADIOT		<b>CRISSEY – 71530</b> <i>2 cabinets médicaux</i> 14, rue Lamartine ☎ 03 85 41 63 06	
		<b>CHAGNY – 71150</b> 10, rue de la poste	
	Location d'un local à MT 71 sur <b>BUXY</b>		
Docteur Bogdan IONUTIU	<b>AUTUN – 71400</b> 9, rue du bois de sapin		
<b>BRANGES</b>		<b>BRANGES – 71500</b> 75, route de Vincelles ☎ 03 85 75 04 24	

# L'ORGANISATION DU SERVICE

## ▲ L'ORGANIGRAMME

ADMINISTRATIF		
	PRÉSIDENT	DIRECTEUR
CHARNAY LES MÂCON	Jean-François JAILLET	Luc DURAND
	COMPTABLE	SECRÉTAIRE ACCUEIL
CHARNAY LES MÂCON	Florence LAVOIGNAT	Josette BASSET (fin le 31/06/2021) Margot LESSELLIER (début le 01/06/2021)

ÉQUIPES MÉDICALES		
	MÉDECINS	SECRÉTAIRES
CHARNAY LES MÂCON	Dr Josette REY	Cécile ROLLET
PARAY LE MONIAL	Dr Simona DODENCIU	Anne BÉNIGNAUD
MONTCEAU LES MINES	Dr Bogdan BADEA	Isabelle MICHON
CRISSEY	Dr Alain CADIOT	Maryline PERROT
	Dr Bogdan IONUTIU	Patricia DILIBERTO
BRANGES	Dr Alain CADIOT	Virginie DE OLIVEIRA Assistante Technique
	Dr Bogdan IONUTIU	

PRÉVENTION / SERVICE SOCIAL		
	IPRP <sup>1</sup> ERGONOME	ASSISTANTE SOCIALE
Tous Secteurs	Mélodie SUARD	Valentine DERLON, ACSIE

<sup>1</sup> Intervenante en Prévention des Risques Professionnels

## ▲ LA GOUVERNANCE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION – CA du 31 mars 2022

La Loi du 2 août 2021 a apporté un cadre nouveau aux Services de Santé au Travail, en commençant par modifier leur dénomination pour devenir des Services de Prévention et de Santé au Travail.

#### RÉORGANISER LA GOUVERNANCE

L'article L. 4622-12 est ainsi modifié :

- Les représentants des employeurs sont désignés par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives (..) au sein des entreprises adhérentes.
- Les représentants des salariés sont désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les salariés des entreprises adhérentes.
- Les représentants des employeurs et des salariés ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs.

Article 40 de la Loi

- I. Sauf disposition contraire, la présente loi entre en vigueur le 31 mars 2022.
- II. Les mandats des membres des conseils d'administration des services de santé au travail interentreprises existant à la date de publication de la présente loi prennent fin de plein droit à la date prévue au I.

Conformément à la Loi, un nouveau Conseil d'Administration a été mis en place le **31 mars 2022** 

CONSEIL D'ADMINISTRATION – 2022			
COLLÈGE EMPLOYEURS	1	CAPEB 71	M. Pierre BONNET – BP Sanitaires chauffage
	2	CAPEB 71	Mme Claudine FAVRE – Sarl FAVRE Maurice
	3	FFB BTP 71	M. Sylvain BON – Sarl DORIDON
	4	FFB BTP 71	M. Gérard BUIRON – Sarl BUIRON Gérard
	5	FFB BTP 71	M. Rémi HENRY – Sarl MAGNIEN
	6	FFB BTP 71	M. Jean-François JAILLET – JAILLET Menuisier Agenceur
	7	FFB BTP 71	M. Jean-Michel PHILIBERT – Ent. PHILIBERT
	8	FFB BTP 71	M. René ROLLET – Sarl ROLLET Électricité
	9	F RTP BFC	M. Éric BOYER – Société Charollaise de TP
	10	F RTP BFC	M. Fabrice DUDRAGNE – Ent. GASQUET
COLLÈGE SALARIÉS	1	CFDT	M. Gilles BOISFARD – EIFPAGE Energie
	2	CFDT	M. Pascal STAINMESSE
	3	CFE-CGC	M. Roland COGNARD
	4	CGE-CGC	M. Yves MINOT
	5	CFTC	M. Jean-Philippe LAPLAGNE
	6	CFTC	M. Sylvain MICHAUDET – Ent. GASQUET
	7	CGT	M. Frédéric VELON – Eurovia BFC
	8	CGT	Poste vacant
	9	FO	M. Marc LACOMBRE – MSA Groupe PBM
	10	FO	M. Raymond TRAINI – MSA Groupe PBM


Le deuxième Conseil d'Administration s'est tenu le **15 décembre 2022**.

**LE BUREAU**

Au cours de cette même réunion, les membres du Bureau ont été élus par leur Collège 

<b>BUREAU</b>			
1	CFE-CGC	Vice-Président	M. Roland COGNARD
2	FRTF BFC	Président Délégué	M. Fabrice DUDRAGNE
3	FFB BTP 71	Président	M. Jean-François JAILLET
4	CFTC	Trésorier	M. Sylvain MICHAUDET
5	FFB BTP 71	Secrétaire	M. René ROLLET

**LA COMMISSION DE CONTRÔLE – CC**

La Commission de Contrôle du SST BTP 71 compte 9 membres issus pour deux-tiers du collège salariés, et pour un tiers du collège employeurs 

<b>COMMISSION DE CONTRÔLE</b>			
1	CFDT		M. Gilles BOISFARD
2	FFB BTP 71		M. Sylvain BON
3	CAPEB 71		M. Pierre BONNET
4	CFE-CGC		M. Roland COGNARD
5	FO		M. Marc LACOMBRE
6	CFTC		M. Jean-Philippe LAPLAGNE
7	FFB BTP 71	Secrétaire	M. Jean-Michel PHILIBERT
8	CFDT	Président	M. Pascal STAINMESSE
9	FO		M. Raymond TRAINI

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE – AGE du 31 mars 2022**

Les Statuts de l'Association ont été modifiés pour se conformer à la Loi du 2 août 2021.

- Les Statuts de l'Association dans leur version « en attente d'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Mars 2022 » ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et votants.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – AGO du 16 juin 2022**

Les différentes résolutions portées à l'ordre du jour ont été adoptées :

- Approbation du compte-rendu de l'AGO du 30/06/2021
- Approbation des comptes de l'exercice 2021
- Affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs
- Conventions règlementées
- Désignation du Commissaire aux comptes

# LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

## ▲ LE BUREAU

L'ordre du jour est fixé par le Président et le Directeur en fonction des sujets à traiter, de leur importance ou/et du caractère d'urgence.

Toutes les réunions du Bureau se sont tenues en présentiel au siège de Charnay les Mâcon.

Le premier point de l'ordre du jour fait référence à l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

JANVIER	MARS	JUILLET	AOÛT	NOVEMBRE
<b>27</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>7</b>

↳ Configuration du Bureau à compter du 31 mars 2022

## ▲ FUSION DES SERVICES

Il avait été arrêté fin 2021 que les Services de Prévention et de Santé au Travail du BTP de la région Bourgogne Franche-Comté fusionneraient en une entité régionale au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les démarches ayant pris plus de temps que prévu, les Président/es ont décidé de reporter la fusion au 1<sup>er</sup> juillet 2023 sous les conseils des Avocats du Cabinet DELSOL.

24 réunions ont été organisées en 2022, en présentiel et en visioconférence.



## ▲ LA COMMISSION MÉDICO TECHNIQUE – CMT

Le Directeur représente le Président, anime la réunion et tient le rôle de Secrétaire – rédaction et envoi de l'Ordre du Jour, du compte-rendu et des documents supports le cas échéant.

Peuvent être invités à participer aux réunions de la CMT le Médecin Inspecteur Régional, les Consultants, les spécialistes (présentation de matériel) et les stagiaires.

MÉDECINS DU TRAVAIL	PRÉVENTEURS	ASSISTANTE MÉDICALE
Dr Bogdan BADEA Dr Alain CADIOT Dr Simona DODENCIU Dr Bogdan IONUTIU Dr Josette REY	Virginie DE OLIVEIRA – ATST Mélodie SUARD – IPRP	Anne BÉNIGNAUD

La CMT développe et met en œuvre les actions de Prévention du projet de Service.

## ▲ LES RÉUNIONS OU/ET ENTRETIENS EXTÉRIEURS

Ce sont des réunions auxquelles le Directeur assiste en qualité de représentant du SSTBTP 71 ; sont également compris les entretiens avec des partenaires ou des adhérents.

En revanche, les réunions statutaires du Service, les réunions ou entretiens avec les collaborateurs n'entrent pas dans ce champ.



**FFB / FRTP / CAPEB / OPPBTP**

Le Directeur représente le Service :

- à la Commission de Sécurité de la FRTP à Dijon
- dans le COPIL géré par la Direction des Affaires Sociales à la FFB Paris
- à l'occasion des Assemblées Générales des Organisations Professionnelles

**DIRECCTE / CARSAT**

Les réunions sont organisées à Dijon ou Besançon et la présence d'un représentant du Service est fortement souhaitable, voire recommandée.

**HANDISERTION**

Cette Association financée par l'Agefiph et Pôle Emploi, est porteuse de CAP EMPLOI (Organisme de Placement Spécialisé) et s'occupe de l'accompagnement vers l'emploi et de l'accompagnement dans l'emploi (anciennement Sameth) des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi / travailleurs handicapés.

Le Directeur y représente le Service en qualité de Trésorier adjoint membre du bureau.

**IMTEBFC**

L'Institut de Médecine du Travail et d'Ergonomie de Bourgogne/Franche-Comté dispense la formation des internes en Médecine du Travail, des collaborateurs Médecins et des Infirmier/es en Santé au Travail.

**AUTRES RÉUNION / ENTRETIENS**

Réunions d'informations, Conférences/colloques, entretiens, prestataires, partenaires.

## LE PERSONNEL PRÉSENT AU 31/12/2022

	FEMMES	HOMMES
Total	13	4
Âge moyen	47	49
Ancienneté	15 ans et 5 mois	10 ans et 7 mois
Contrat CDI	12	4

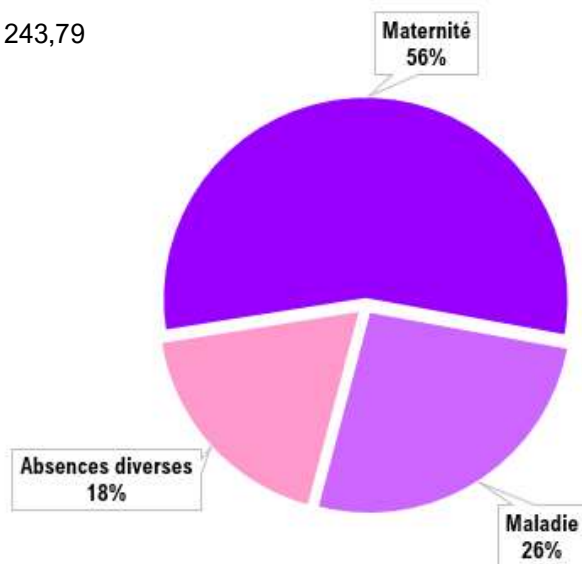
	ETP <sup>2</sup>	MOYENNE MENSUELLE (h)	
1 Directeur	Forfait jour		
1 Comptable	0,9	136,33	+ 21,7 %
1 Secrétaire administrative	1	148,40	- 15,5 %
6 Secrétaires médicales	5	664,31	- 18,4 %
5 Médecins du Travail	5	711,44	+ 1,1 %
1 IPRP	1	129,71	+ 77,8%

<sup>2</sup> ETP : Équivalent Temps Plein



Nombre de journées d'absences 2022 : 243,79

Absence pour maladie	
Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours
4	8
Entre 8 et 30 jours	Plus de 30 jours
2	0



## LES ENTREPRISES ADHÉRENTES AU 31/12/2022

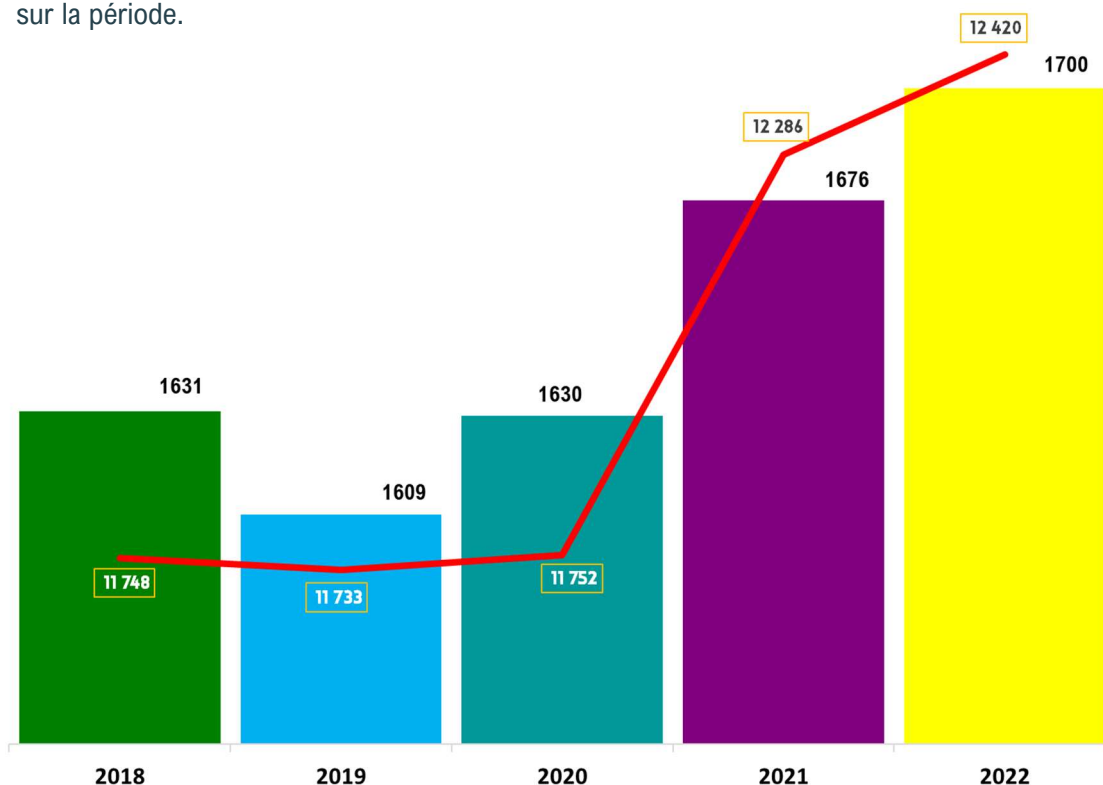
### ▲ LES ADHÉRENTS COTISANTS BTP ET LEURS EFFECTIFS

Les **1 700** entreprises cotisantes BTP sont :

- des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de Saône et Loire ;
- employant au moins un/e salarié/e ;
- et cotisant à la Caisse des Congés Intempéries.

Les entreprises adhérentes cotisantes comptent **12 420** salarié/es en 2022.

- ☛ L'appel de cotisation est trimestriel et porte sur 0,60 % des salaires bruts plafonnés de l'entreprise sur la période.





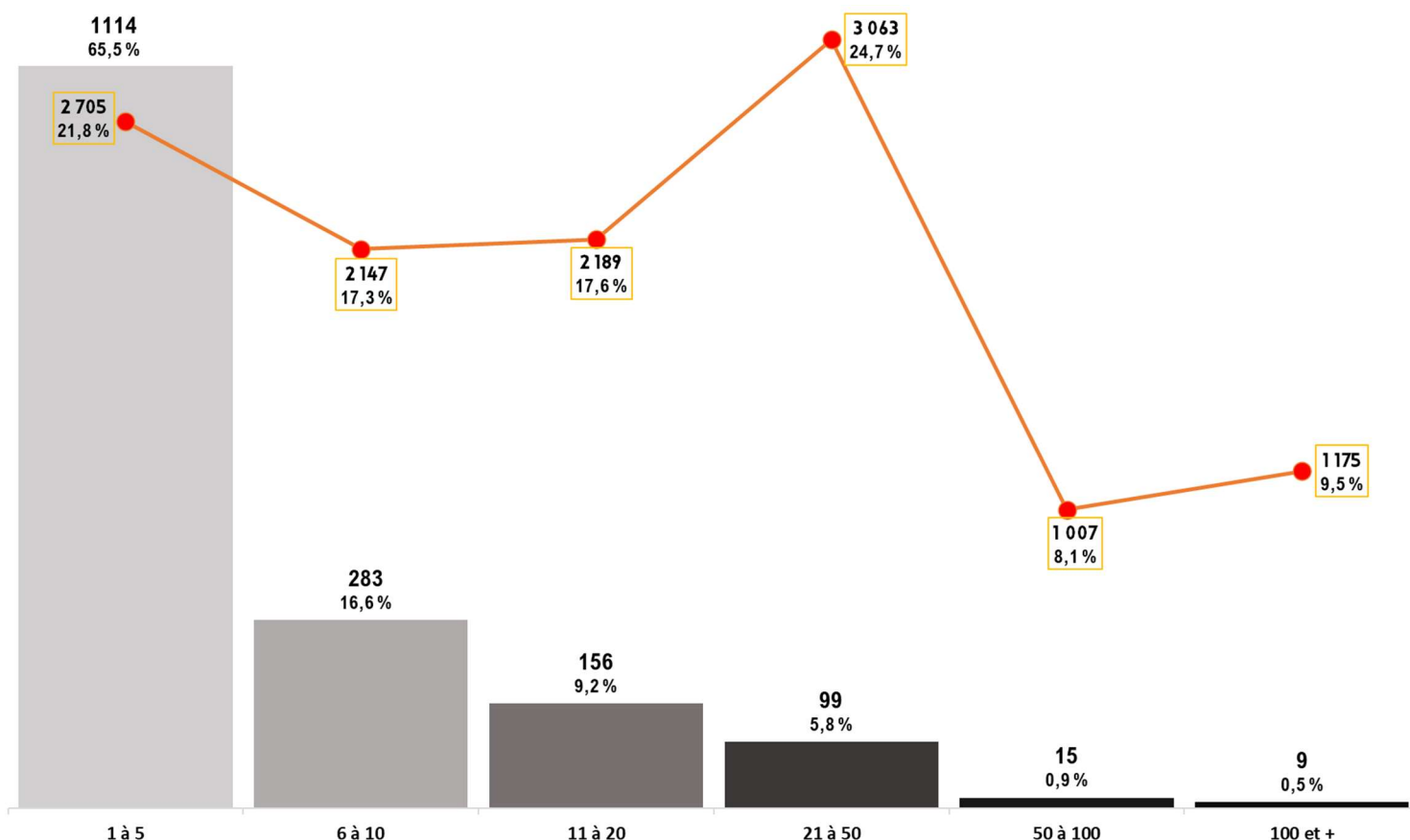
## TAILLE ET EFFECTIFS DES ENTREPRISES COTISANTES

Les entreprises sont ordonnées en 6 catégories : « 1 à 5 » salarié/es pour les plus petites, et « 100 et plus » pour les plus importantes.

Lire les graphiques ci-après

Dans la catégorie « de 1 à 5 salarié/es », le SSTBTP 71 comptait en 2022 :

- 1 114 entreprises, soit 65,5% du nombre total d'entreprises 
- 2 705 salarié/es, soit 21,8 % du nombre total de salarié/es 



## LES ADHÉRENTS NON COTISANTS

### NON BTP

Le contrat des adhérents non cotisants fait l'objet chaque année d'un avenant. Ainsi toutes les entreprises sont soumises à une facturation des actes clairement établie.

Sont concernées les structures suivantes :

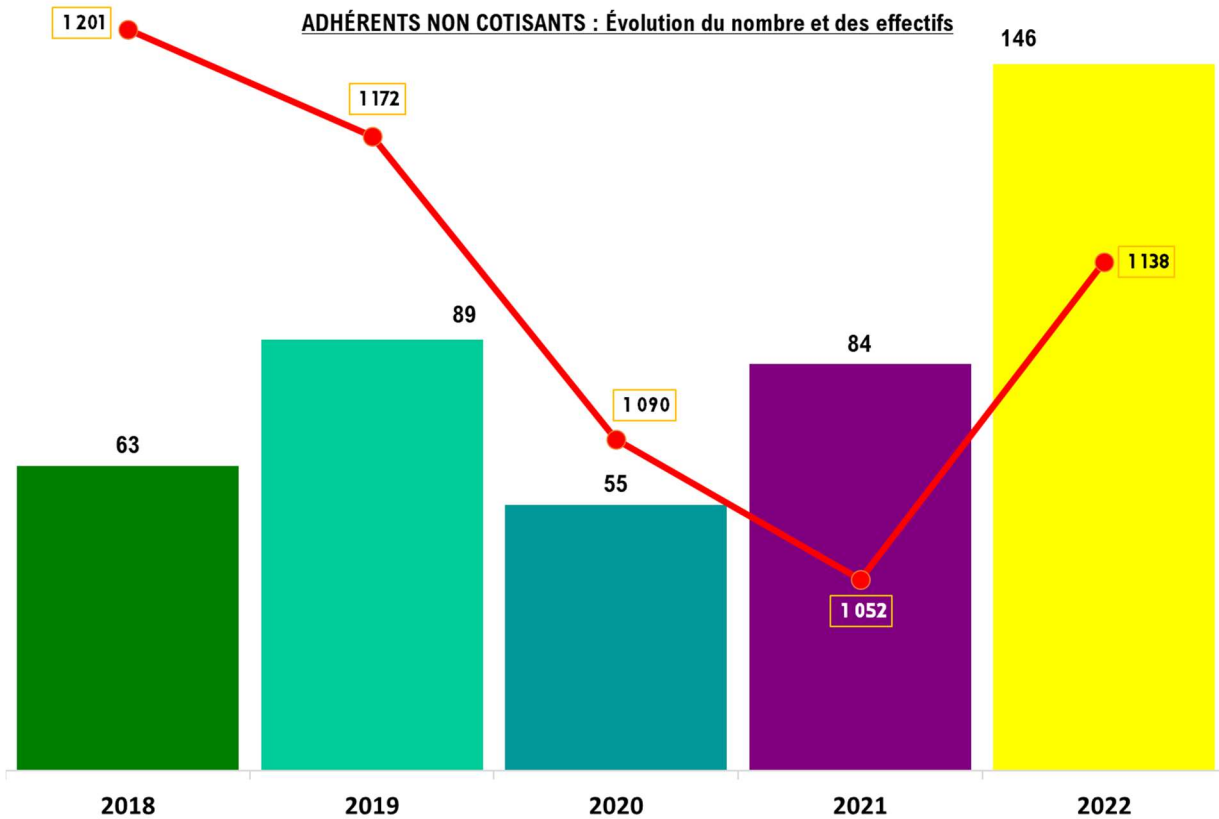
- **COLLECTIVITÉS** : Communauté Urbaine de CREUSOT MONTCEAU – CNFPT – Commune et CCAS<sup>3</sup> de LOUHANS-CHATEAURENAUD – Commune et CCAS de MARCIGNY – MACON Habitat – CEREMA Autun.
- **CONTRATS** : le Service de Santé au Travail Interprofessionnel MT 71, le GEIQ 71 et le CFA du Bâtiment d'Autun.

<sup>3</sup> Centre Communal d'Action Sociale

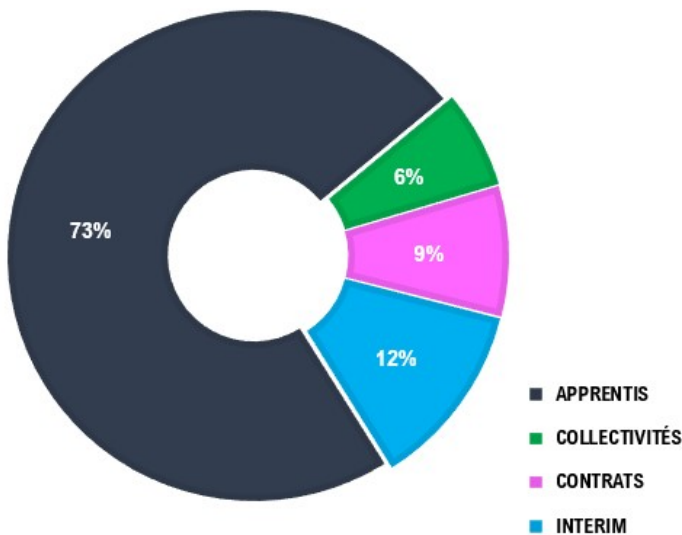
**BTP**

- **APPRENTIS** : les employeurs qui n'ont aucun/e salarié/e et qui embauchent un/e apprenti/e ; ils ne reçoivent pas d'appel de cotisation, et la visite médicale de leur/s apprenti/es est facturée à l'entreprise.
- **INTÉRIM** : les Entreprises de Travail Temporaire spécialisées dans le BTP.

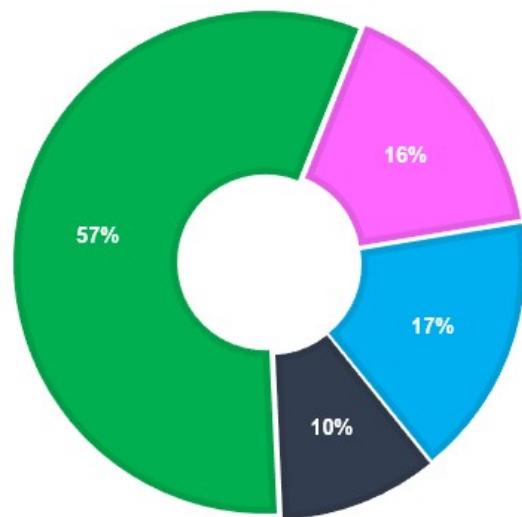
Au 31 décembre 2022, le Service comptait 146 adhérents non cotisants et 1 138 salarié/es dont 832 hors du champ BTP.



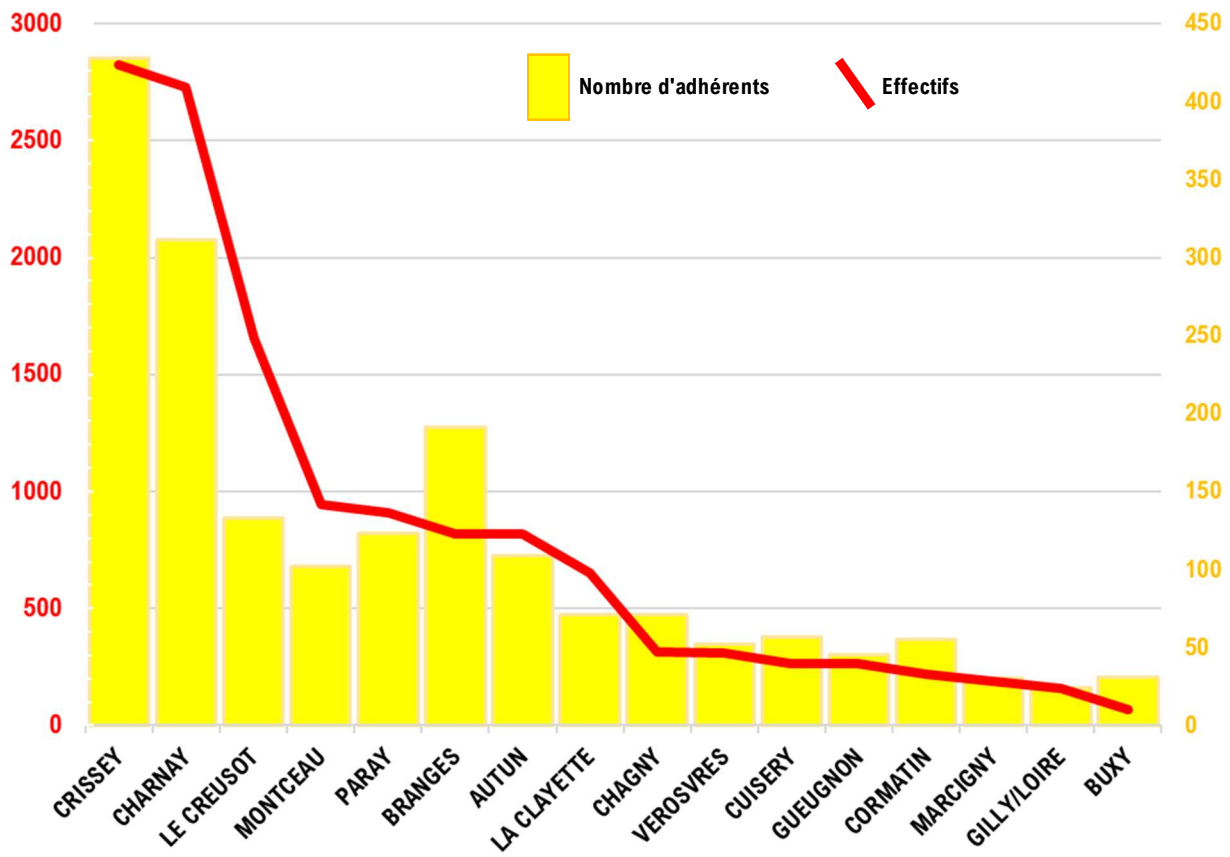
**2022 / ADHÉRENTS NON COTISANTS**



**2022 / EFFECTIFS NON COTISANTS**



## ▲ RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ET DES EFFECTIFS

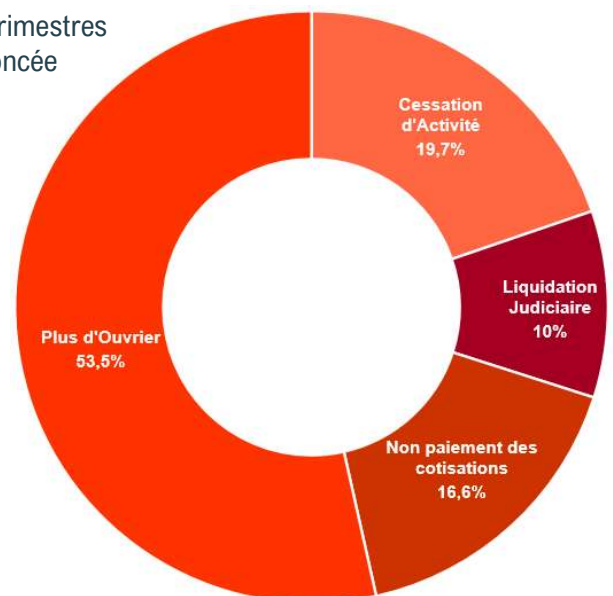
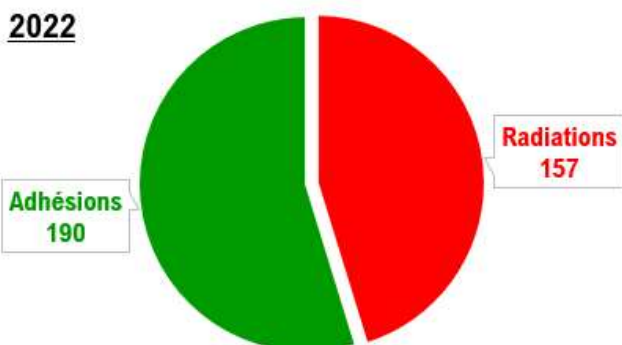


## LES RADIATIONS ET LES ADHÉSIONS EN 2022

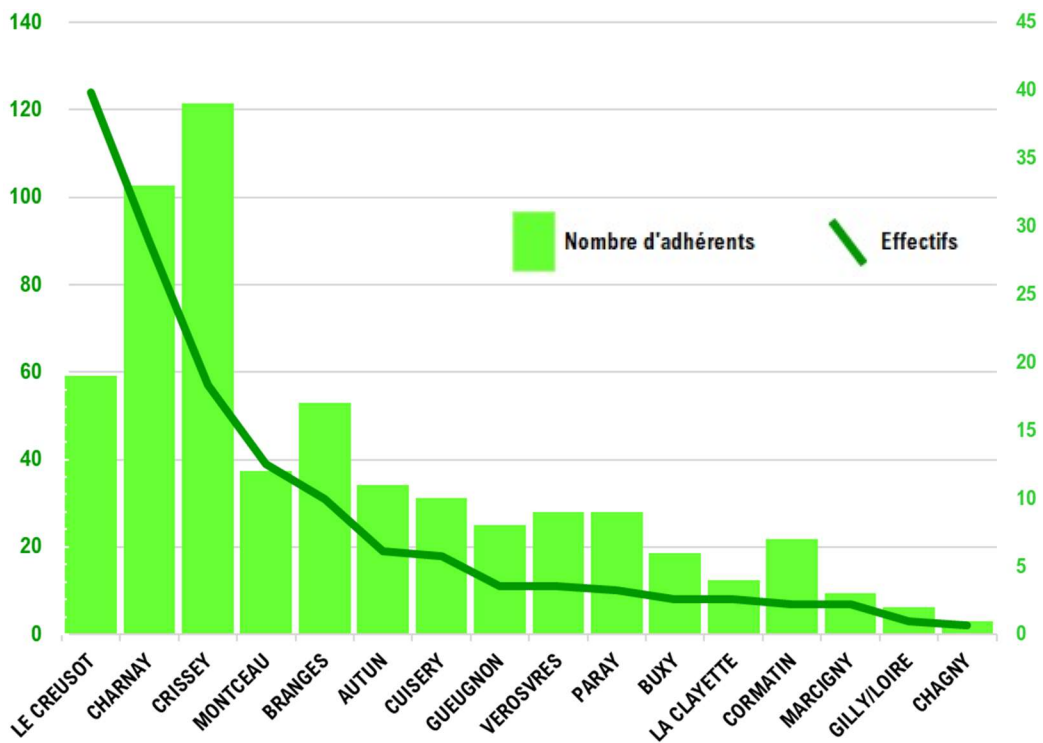
Conformément au Règlement Intérieur de l'Association, les radiations d'entreprises adhérentes peuvent être prononcées pour plusieurs raisons :

- L'adhérent ne paie plus ses cotisations depuis 5 trimestres
- La liquidation judiciaire de l'entreprise a été prononcée
- L'entreprise est placée en cessation d'activité
- L'entreprise n'a plus d'ouvrier

**2022**



## LES ADHÉSIONS EN 2022



## LES FORMATIONS SST

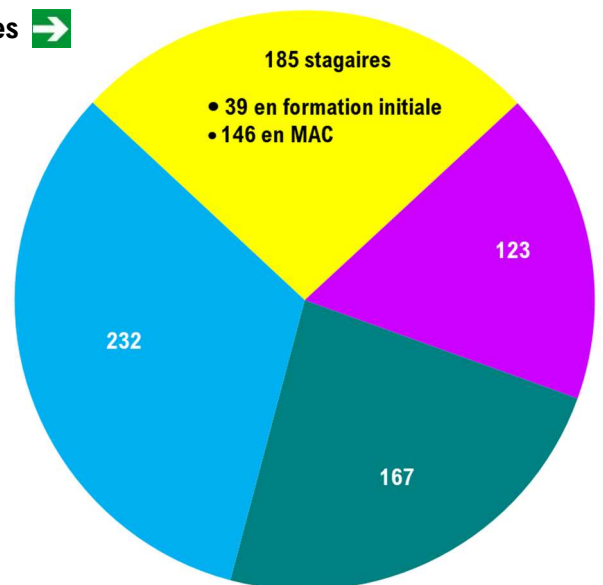
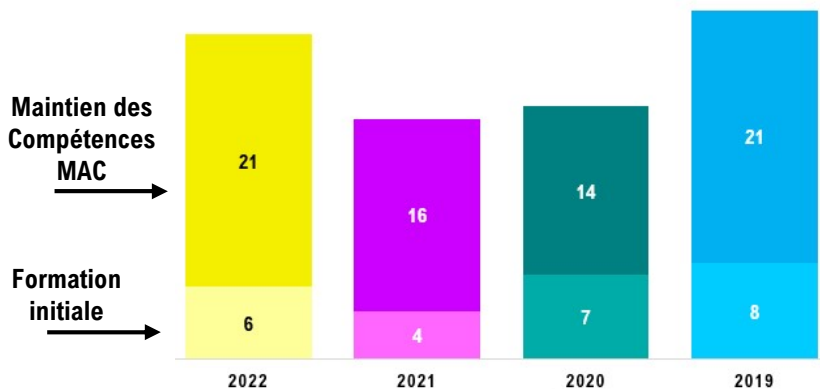
### FORMATION SECOURISTE SAUVETEUR DU TRAVAIL – SST

Le SSTBTP 71 est habilité Organisme de formation pour organiser des formations SST, Initiale et Maintien et Actualisation des Compétences / MAC.

Les formations sont dispensées par un prestataire externe dans les centres médicaux de Crissey et Charnay, ou en entreprise.

### Nombre de stagiaires formé/es →

### Nombre de formations ↓



FIN.